

Inscription en 1^{ère} année CAP - PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT 2026-2027
--

Le dossier d'inscription devra comprendre l'ensemble des documents ci-dessous :

Documents à compléter

- 1 - Fiche de renseignements
- 2 - Fiche intendance
- 3 - La fiche urgence (préciser numéro sécurité sociale de l'élève)
- 4 - Fiche Langues vivantes et option
- 5 - Autorisation captation d'image et ou de la voix
- 6 - Autorisation Activités pédagogiques, charte d'usage du réseau pédagogique, consommations de produits illicites ou d'alcool
- 7 - La fiche « aptitude aux travaux règlementés » 1^{ère} année
- 8 – Gratification PFMP : Autorisation du représentant légal

Optionnel

- 10 - fiche UNSS
- 11 - Pour les élèves internes : dossier d'internat d'excellence

Justificatifs à fournir

- Photocopies vaccins
- 2 photos avec nom et prénom au dos
- Attestation JAPDC ou Justificatif de recensement citoyen (à faire en mairie dès les 16 ans de l'élève)
- Copie de la pièce d'identité de l'élève (carte d'identité ou passeport) en cours de validité
- **RIB** : pour la personne qui paie les frais scolaires et la personne qui perçoit les aides
- Attestation assurance responsabilité civile pour l'année 2026/2027
- Pour les élèves ayant bénéficié d'un PAP, PPS, PAI ou aménagement aux examens Inclusol : photocopie du ou des document(s)
- Attestation immatriculation sécurité sociale de l'élève (attestation carte vitale)
- Copie du livret de famille complet ou copie de l'extrait de naissance
- RIB de l'élève ou RIB d'un représentant légal conformément au choix effectué sur le document « autorisation du représentant légal » ou Copie pièce d'identité recto/verso du représentant légal titulaire du RIB (carte d'identité ou passeport)

Cotisations facultatives :

- 1 chèque de 13 euros à l'ordre du Foyer Socio Educatif
- 1 chèque de 15 euros à l'ordre de l'Association sportive UNSS

Situation familiale particulière :

- **Parents divorcés** : joindre un extrait du jugement de divorce fixant la résidence de l'enfant
- **Parents en instance de divorce** : une ordonnance de non-conciliation a été rendue mais le divorce n'a pas encore été prononcé : une copie de cette ordonnance.
- **Tuteur ou tutrice** : joindre une pièce de tutelle

Tout dossier incomplet sera rejeté